

Communiqué de presse

le 16 février 2023

**Les entreprises du médicament prennent acte de la volonté du Gouvernement de renouer le dialogue au travers du Plan Innovation Santé 2030.
Elles rappellent que le succès de ce plan passe par le rétablissement des conditions économiques de l'attractivité de la France.**

Les entreprises du médicament participeront, ce vendredi 17 février 2023, à une réunion interministérielle sur le Plan Innovation Santé 2030 initié en 2021 par le Président de la République pour « *faire de la France la première nation innovante et souveraine en santé d'ici 2030* ».

Lors de cette réunion, en présence de Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention, de Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie, et d'Olivier Becht, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, les dirigeants des entreprises du médicament partageront un bilan d'étape du Plan Innovation Santé 2030.

Ils feront part, à cette occasion, de leurs vives préoccupations concernant la situation du secteur pharmaceutique en France, à la suite des décisions prises lors de la dernière Loi de Financement de la Sécurité Sociale (2023), aggravée par le contexte inflationniste. Ce texte obère en effet la dynamique de mise en œuvre des actions du Plan Innovation Santé 2030.

Le budget consacré aux dépenses de médicaments est désormais totalement décorrélé des besoins réels des patients, la clause de sauvegarde instaure une surfiscalité sans équivalent dans l'Union européenne, la croissance des remises est exponentielle et le niveau des baisses de prix exigées (800 millions d'€ en 2023) est incompatible avec l'augmentation du coût des intrants. Par ailleurs, cette insuffisance budgétaire impacte l'accès des patients aux traitements, comme le montre la surexposition de la France au phénomène des pénuries, la non-arrivée en France d'innovations disponibles dans le reste de l'Europe ou la fragilisation des mécanismes d'accès précoce des patients aux médicaments innovants.

De plus, la politique budgétaire du médicament ne permet pas d'établir les conditions économiques pérennes indispensables au maintien et à la relocalisation de la production de médicaments essentiels ou innovants sur le territoire.

C'est pourquoi, les entreprises du médicament seront particulièrement attentives aux conclusions de la mission, lancée fin janvier 2023 par la Première Ministre, qui doit permettre de repenser intégralement la régulation et le financement des produits de santé afin d'être adaptés aux nouveaux enjeux de l'industrie, de l'innovation et aux attentes des patients.

Elles rappellent que, dans cette attente, elles ont suspendu la renégociation de l'accord cadre Leem-CEPS et qu'elles mettront en place dans les prochains mois un baromètre de l'accès aux médicaments pour objectiver l'impact de cette insuffisance de moyens sur l'accès des patients aux médicaments.

Les entreprises du médicament restent attachées aux objectifs du Plan Innovation Santé 2030 qu'elles avaient eu l'occasion de saluer. Elles appellent de leurs vœux une réelle cohérence entre les objectifs d'attractivité et les moyens alloués à cette stratégie.

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org